

Ici, je renvoie mon critique à Schwartzkoppen lui-même, disant à un officier étranger: « Croyez-vous que je sois assez bête pour laisser des papiers compromettants dans mon panier? Je sais trop bien où ils passent. »

Peut-être, au surplus, savait-il que sa maîtresse était à la solde de l'état-major. Alors il pouvait bien jeter ses billets aussi à la corbeille.

Je crois avoir répondu à toutes les objections qui m'ont été faites par mon très courtois critique et qui ne sont nullement *formidables*.

M. Emile Laloy dit encore que mon hypothèse n'est étayée par rien, et est contredite par toutes les dépositions.

Étayée par rien, cela lui plaît à dire. Assurément, je n'ai pas pêché dans la Seine une vieille botte de Schwartzkoppen portant écrits ces mots: « C'est moi qui ai écrit le bordereau! » Mais ceux qui lisent attentivement mon livre sont obligés de reconnaître que j'apporte de très sérieux indices dans un domaine où tout le monde est réduit aux conjectures. Et M. Laloy lui-même me semble un peu vaciller (et combien il a raison!) dans sa foi quand il dit de mon hypothèse: « Il faut reconnaître que, si elle était vraie, elle constituerait une péripétie prodigieuse du drame dreyfusiste. »

Péripétie prodigieuse, le terme n'est pas trop fort, puisque je donne la solution d'une énigme sur laquelle ont pâli des milliers et même des millions de personnes. Et à la faire en ne prenant mes raisons de douter d'abord, et de décider ensuite, que dans les textes connus et incontestés, alors qu'un document inédit tout neuf serait contestable, je crois avoir eu quelque mérite; mais, en vérité, et pour les motifs que j'indique dans mon livre, je n'en tire nulle vanité. N'importe qui aurait pu trouver la vérité à ma place. — HENRI MAZEL.

§

Phonographe et Discothèque.

9 février 1935.

Monsieur le Directeur,

Dans mon article sur *la Musique et le Phonographe* (*Mercure* du 1^{er} octobre 1934), j'avais écrit :

La possession d'une discothèque, même modeste, simplement suffisante, représente une petite fortune, quarante mille francs au bas mot, beaucoup plus d'argent en tous cas, que celle d'une bibliothèque musicale correspondante.

Dans le *Mercure* du 1^{er} janvier 1935, p. 33, M. Yves Florenne s'exprime ainsi, à ce sujet :

C'est une affirmation qui ne se pourrait justement qualifier sans manquer à la courtoisie.

On peut néanmoins la prouver sans manquer à l'arithmétique. M. Florenne évalue à 12.000 francs le prix d'une discothèque de

500 disques. Cela suppose qu'il a acheté ses disques à $\frac{12.000}{500} = 24$ fr.

Ce n'est pas cher!

Les catalogues que j'ai cités cotent les disques à 35 francs (*Symphonie pastorale* : 5 disques à 35 fr. = 175 francs). Voilà donc les 500 disques à 17.500, et non à 12.000. Et, pour 40.000 fr., on achètera 1.142 disques.

Pour un discophile qui serait en même temps un bon mélomane, ce chiffre de 1.142 ne me semble pas exagéré. D'autant plus que les œuvres enregistrées sur *plusieurs* disques étant *très nombreuses* (sonates, trios, symphonies, quatuors, opéras), 1.142 disques correspondent peut-être à 300 œuvres. *Il ne faut donc pas poser l'équation : disque = volume.*

Un lecteur, un pianiste, possèdent un fonds de bibliothèque; ils ont un Racine et un Molière, les sonates de Beethoven et les partitions de Wagner, quitte à ne pas relire ou rejouer tous les jours, ni même tous les mois, *Phèdre*, *l'Appassionata*, la *Walkyrie*. Un discophile se constituera donc un « fonds de discothèque ». Combien paiera-t-il les 32 sonates pour piano de Beethoven, que j'ai acquises, sur papier, pour quelques dizaines de francs? Combien vaudrait, mise sur disques, ma petite bibliothèque musicale de pianiste? Voilà la question, en admettant toutefois que j'achète *toutes* les sonates de Beethoven, *toutes* celles de Mozart, etc. (1).

Ajoutons que, si j'étais discophile, je ne me contenterais point de posséder sur disques la musique de piano que j'ai aujourd'hui en volumes. N'étant ni violoniste, ni violoncelliste, ne sachant pas malheureusement lire une partition, je n'ai point intérêt à avoir les 17 quatuors de Beethoven. Discophile, je les achèterais; j'achèterais les quatuors à cordes de Debussy, de d'Indy, de Ravel, etc... Ma discothèque devrait par conséquent représenter *à la fois* la bibliothèque musicale du pianiste (bien plus importante — et *autre* — que celle du pianiste médiocre que je suis, dans laquelle

(1) Certes, pour un prix supérieur, le disque m'offre quelque chose de plus que la musique sur papier: l'exécution! Ce n'est pas négligeable! Mais les disques s'usent. Il faut les renouveler parfois. En outre, l'avantage de la musique enregistrée consiste à offrir plusieurs interprétations intéressantes de la même œuvre. Serai-je donc conduit à acheter certains morceaux en double ou triple exemplaire? Voilà qui compense l'économie que je ferai en n'achetant que quinze des trente-deux sonates de Beethoven.

je ne fais point figurer des œuvres injouables par moi), celle du chanteur, du violoniste, du violoncelliste, du flûtiste... du chef d'orchestre. Et si je me mets à vouloir posséder sur disques toutes les œuvres que nos grandes associations orchestrales ne jouent jamais... voilà une porte ouverte sur l'infini! Dans ces conditions, le chiffre de 40.000 francs n'a rien d'exagéré. La constitution d'une bonne discothèque veut beaucoup d'amour (loué soit M. Florenne pour cette délicate pensée!); elle veut aussi beaucoup d'argent (pensée évidemment plus plate!).

Récapitulons :

- 1° Une bonne discothèque coûte cher.
- 2° Un excellent phonographe est indispensable... mais il ne se vend pas pour rien.
- 3° Un discophile intelligent (je ne les ai jamais traités *tous* d'imbéciles) va aussi au concert (c'est le cas de M. Florenne, dit-il, et je l'en félicite). Je suppose, d'autre part, que, si ce discophile intelligent joue d'un instrument quelconque, il n'abandonnera pas à tout jamais son piano ou son violon et achètera encore un peu de musique sur papier.

Achat d'un électrophone, achats de disques et de musique, location de places au concert, cela constitue un beau budget!

Un capital de 40.000 francs, « investi » en disques, représente, au taux de 5 %, un revenu de 2.000 francs, dont on se prive. On va beaucoup au concert, pour 2.000 francs par an!

J'aurais beaucoup d'autres choses à répondre à M. Florenne, mais je ne veux pas abuser de votre complaisance, et je vous prie de croire, monsieur le Directeur, etc...

ANDRÉ MOUFFLET.

§

A propos d'un article de M. Hughes. Une question de plagiats.

Monsieur le Directeur,

Je ne suis qu'un modeste « toubib » du bled tunisien qui n'a pas du tout la prétention de vouloir se mêler, à titre d'expert, aux luttes homériques engagées dans les colonnes de votre excellente revue, entre MM. Raynaud et Mauclair, et M. Hughes. Mais je voudrais me permettre une petite observation, — intéressante peut-être pour vos lecteurs, — au sujet de la réponse de M. Hughes dans le numéro du 1^{er} janvier 1935.

Que le jugement général de M. Hughes sur Baudelaire soit juste ou pas, ceci dépasse mes compétences, mais ce qui m'inté-